

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la motion n° 254 portant sur les droits de l'enfant, et prient le gouvernement de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants du Canada.

LE PROJET DE TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Merriitt): Ce sont les dernières pétitions, mais elles sont, j'en suis sûr, au premier rang de vos préoccupations, monsieur le Président.

J'ai le plaisir aujourd'hui de prendre la parole pour présenter, conformément à l'article 36 du Règlement, 13 pétitions qui ont été signées par 1 954 habitants de diverses localités de ma circonscription, notamment Naramata, Kaleden, Princeton, Rock Creek, Bridesville, Okanagan Falls, Keremeos, Hedley, Oliver, Osoyoos, Christina Lake et Penticton.

Les pétitionnaires s'opposent à la taxe sur les produits et services telles qu'elle est proposée par le gouvernement et ils demandent au Parlement de rejeter cette taxe qui est proposée actuellement, de réformer le régime fiscal pour qu'il y ait une taxe minimum imposée vraiment aux riches et aux sociétés nanties, de faire en sorte que s'il y a un large consensus du public pour remplacer la taxe sur les ventes des fabricants par une taxe de vente, cette réforme ne soit pas l'occasion pour le gouvernement de faire main basse sur les recettes fiscales et, finalement, de faire renoncer le gouvernement à une mesure qui répercutera la charge de l'impôt sur les Canadiens moyens par une taxe à la consommation régressive au lieu de procéder à une vraie réforme fiscale.

VIA RAIL

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Dans un mois à compter de demain, monsieur le Président, la politique dévoilée par le gouvernement pour faire dérailler notre réseau ferroviaire national entrera en vigueur. Au grand désarroi de milliers, voire de millions de Canadiens, les coupures annoncées il y a quelque temps par le ministre des Transports entreront en vigueur elles aussi.

J'ai une pétition signée par des gens que cette mauvaise décision du gouvernement inquiète et irrite.

Les pétitionnaires sont des électeurs de la circonscription de Kingston et les Îles. Ils se sont donné la peine de signer la pétition pour demander au Parlement de convaincre le gouvernement de ne pas annuler, en tout ou en partie, le service voyageurs au Canada.

Fait à noter, la pétition a été signée avant l'annonce de la désastreuse décision du gouvernement. Je sais que si nous demandions aux signataires leur opinion au sujet de la décision du gouvernement, ils s'y opposeraient encore plus fermement qu'ils ne l'ont fait dans la pétition.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Howard Crosby (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Au nom du leader adjoint du gouvernement, monsieur le Président, on m'a demandé de faire savoir à la Chambre que toutes les autres questions devraient rester au *Feuilleton*.

[Français]

M. le vice-président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

[Traduction]

M. le vice-président: La présidence a reçu du député de Cape Breton Highlands—Canso un avis de motion aux termes de l'article 52 du Règlement.

Elle a aussi reçu avis que le député d'Ottawa-Sud poserait la question de privilège.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LES PÊCHES DANS LES PROVINCES DE L'ATLANTIQUE

M. Francis G. LeBlanc (Cape Breton Highlands—Canso): En conformité avec l'article 52 du Règlement, monsieur le Président, je demande l'autorisation de présenter une motion d'ajournement de la Chambre en vue de l'examen d'une affaire dont l'étude s'impose d'urgence, soit les terribles conséquences des fermetures récentes et prochaines d'usines de transformation du poisson pour des milliers de familles de pêcheurs des provinces de l'Atlantique, ainsi que la pressante nécessité pour le gouvernement d'intervenir pour s'attaquer à cette crise qui sévit dans les provinces de l'Atlantique.

• (1220)

M. le vice-président: La situation dont le député de Cape Breton Highlands—Canso fait état est indubitablement une affaire des plus sérieuses et des plus importantes. Pour cette raison, je vais prendre sa demande en délibéré avant de rendre ma décision, vraisemblablement à 15 heures.